



**HAL**  
open science

# Étudier les plus anciennes tempêtes à submersion identifiées sur la côte atlantique française (xive-xvie siècles) : l'approche historique

Jean-Luc Sarrazin, Emmanuelle Athimon

## ► To cite this version:

Jean-Luc Sarrazin, Emmanuelle Athimon. Étudier les plus anciennes tempêtes à submersion identifiées sur la côte atlantique française (xive-xvie siècles) : l'approche historique. *Noroiis. Environnement, aménagement, société*, 2019, L'expérience de la catastrophe. Perspectives historiques et géographiques, 251, pp.27-42. 10.4000/noroiis.9138 . hal-03597382

**HAL Id: hal-03597382**

**<https://hal.science/hal-03597382>**

Submitted on 31 May 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**Norois**

Environnement, aménagement, société

251 | 2019

L'expérience de la catastrophe

---

## Étudier les plus anciennes tempêtes à submersion identifiées sur la côte atlantique française (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) : l'approche historique

*Studying the oldest sea submersion storms identified on the French Atlantic coast (14th-16th centuries): the historical approach*

Jean-Luc Sarrazin et Emmanuelle Athimon

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/norois/9138>

DOI : 10.4000/norois.9138

ISSN : 1760-8546

### Éditeur

Presses universitaires de Rennes

### Édition imprimée

Date de publication : 22 novembre 2019

Pagination : 27-42

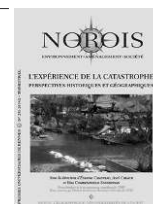
ISBN : 978-2-7535-7875-3

ISSN : 0029-182X

### Référence électronique

Jean-Luc Sarrazin et Emmanuelle Athimon, « Étudier les plus anciennes tempêtes à submersion identifiées sur la côte atlantique française (xiv<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> siècles) : l'approche historique », *Norois* [En ligne], 251 | 2019, mis en ligne le 02 janvier 2022, consulté le 13 janvier 2022. URL : <http://journals.openedition.org/norois/9138> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/norois.9138>

---



## Étudier les plus anciennes tempêtes à submersion identifiées sur la côte atlantique française (xiv<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> siècles) : l'approche historique\*

*Studying the Oldest Sea Submersion Storms Identified  
on the French Atlantic Coast (14<sup>th</sup>-16<sup>th</sup> centuries): The Historical Approach*

Jean-Luc SARRAZIN<sup>a</sup> et Emmanuelle ATHIMON<sup>b</sup>

<sup>a</sup> CRHIA (EA 1163), Centre de Recherches en Histoire internationale et Atlantique – Chemin de la Censive du Tertre BP 81227, 44 312 NANTES cedex 3. ([jean-luc.sarrazin@univ-nantes.fr](mailto:jean-luc.sarrazin@univ-nantes.fr))

<sup>b</sup> Auteur correspondant. Docteur, CRHIA (EA 1163), LETG-Nantes (UMR-CNRS 6554). ([emmanuelle.athimon@enpc.fr](mailto:emmanuelle.athimon@enpc.fr))

**Résumé :** Cette contribution traite de la démarche historique mise en œuvre pour étudier les plus anciennes tempêtes à submersion repérées ayant touché la côte atlantique française entre la Vilaine et la Gironde. La couverture documentaire est trop limitée et l'information trop aléatoire pour permettre une approche statistique. Un inventaire exhaustif des « vimers » survenus entre le xiv<sup>e</sup> et le xvi<sup>e</sup> siècle est hors de portée. En revanche, des études de cas peuvent décrire tant bien que mal le scénario de certaines tempêtes. Sans surprise, l'on relève, à plusieurs reprises, la néfaste conjonction entre une marée à fort coefficient, des vents très violents et la concomitance entre l'heure d'une haute mer et l'intensité maximale du phénomène. Les réactions des pouvoirs (seigneurie, État) sont à appréhender par l'analyse des comptes, des pièces de procédure et des lettres patentes expédiées par la Chancellerie royale. Accéder aux représentations mentales des populations vivant sur la côte impose une approche critique très rigoureuse des sources.

**Abstract:** This paper focuses on the historical process implemented for studying the oldest known sea submersion storms that hit the French Atlantic coast between the Vilaine and Gironde rivers. The documentary coverage is too limited and the information is too random for trying a statistical approach. An exhaustive count of “vimers” that occurred between the 14th and the 16th centuries is out of reach. On the other hand, case studies can describe the scenario of different storm surges. Unsurprisingly, we observe a number of occurrences with a harmful combination of high tides, very violent winds and the correlation between the time of a high sea and the strongest intensity of the event. The reactions by the authorities (seignior, State) are to be explored by the analysis of the accounts, the documented procedures and patent letters sent by the Royal Chancery. Access to the mental representations of the population living along the coast requires a rigorous criticism of the sources.

**Mots clés :** risque – littoral, histoire – tempête – submersion – État – Moyen Âge

**Keywords:** risk – coastal zone – history – storm – submersion – State – Middle Ages

\* Travail soutenu par une allocation de la Fondation de France à travers le programme de recherche « Quels littoraux pour demain ? »

## INTRODUCTION

L'histoire du climat ne se limite pas, on le sait, à l'étude des grandes fluctuations thermiques de la Terre ou encore à celle du « temps des saisons » (Le Roy Ladurie, 1983 et 2004 ; Alexandre, 1987 ; Garnier, 2010 ; Desarthe, 2013). Elle inscrit également dans son champ de recherche l'exploration des phénomènes extrêmes, exceptionnels. Qu'ils soient d'origine météorologique ou la conséquence de cataclysmes comme par exemple l'éruption explosive d'un volcan, ces événements exercent un impact significatif voire majeur sur la vie des populations concernées.

Les phénomènes exceptionnels touchant les zones basses littorales de l'Europe atlantique sont de violentes tempêtes à submersion marine. Durant la période récente, plusieurs ont profondément marqué certaines régions. Le plus grave se produisit sur les côtes de la mer du Nord au milieu de l'hiver 1953 (Deltawerken Online, 2004 ; de Kraker, 2006). Principalement aux Pays-Bas mais aussi en Belgique et au Royaume-Uni, l'effrayante onde de tempête survenue dans la nuit du 31 janvier au 1<sup>er</sup> février pulvérisa, en quelques heures, de nombreuses digues, se propagea dans les estuaires du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut, stoppant l'écoulement des fleuves, causa la mort de 2 167 personnes, dont 1835 aux Pays-Bas, fit environ un million de sinistrés, inonda 200 000 hectares de terre, noyant plus de 200 000 têtes de bétail. Sur la côte atlantique française, la tempête Xynthia du 27 au 28 février 2010, pourtant moins exceptionnelle au plan météorologique que Lothar et Martin en décembre 1999 ou Klaus en janvier 2009, provoqua des submersions spectaculaires, notamment autour de la baie de L'Aiguillon, entraînant la mort de 47 personnes, dont 29 pour la seule commune vendéenne de La Faute-sur-Mer (Garnier et Surville, 2010b ; Mercier, 2012 ; Péret et Sauzeau, 2014).

De tels phénomènes extrêmes sont survenus à maintes reprises dans le passé. Depuis le xvii<sup>e</sup> et surtout le xviii<sup>e</sup> siècle (Lamb, 1991 ; Garnier et Surville, 2010a), ils donnent lieu à des descriptions plus circonstanciées et à des mesures graduellement plus nombreuses et fiables, permettant d'en faire une étude approfondie. Auparavant, existe une sorte d'entre-deux intercalée entre une période de silence total des sources écrites d'une part et le

temps des mesures de l'autre : des tempêtes sont repérées, parfois décrites mais sans être caractérisées par des données paramétrées. Aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne, les premières mentions d'*impetus maris* (« assaut de la mer ») dans les sources écrites remontent au Moyen Âge central voire au haut Moyen Âge (Gottschalk, 1971 ; Verhulst et Gottschalk, 1980, Bailey, 1991 ; Galloway, 2009 ; Soens, 2009 et 2013). Sur la côte atlantique française elles n'apparaissent pas avant le xiv<sup>e</sup> siècle et ne deviennent plus nombreuses qu'aux siècles suivants (Sarrazin, 2012 ; Athimon *et al.*, 2016). La présente contribution n'entend pas traiter en elles-mêmes ces plus anciennes tempêtes à submersion repérées ; elle a pour objet d'éclairer la démarche mise en œuvre par la recherche historique pour les étudier. L'espace géographique retenu est le littoral atlantique compris entre l'embouchure de la Vilaine au nord et la Gironde au sud (figure 1). Les importantes zones basses qui le jalonnent sont particulièrement exposées aux submersions (Verger, 2005). Elles l'étaient encore davantage au Moyen Âge et à l'Époque moderne en raison de l'aménagement de vastes zones salicoles (Guérande, la Baie, l'Olonnais, l'île de Ré, Brouage et Seudre) (Sarrazin, 2016). Creusés dans les schorres, les réservoirs, les surfaces d'évaporation et les cristallisoirs des marais salants étaient en effet obligatoirement situés au-dessous du niveau de la haute mer lors des marées de vive eau.

Pour dénommer ces phénomènes, le vocabulaire actuel parle volontiers de catastrophe au sens d'« événement brutal qui bouleverse le cours des choses, en provoquant la mort et/ou la destruction ». Sur cette base générale, les spécialistes d'histoire environnementale ont affiné le concept (Delort, 1996 ; Berlioz, 1998 ; Labbé, 2017). Serge Briffaud (1993) propose ainsi une définition en termes de relations d'une société à son environnement : « La catastrophe naturelle ponctue l'histoire des relations des sociétés à leur environnement ; phénomène d'interface, elle nous parle avant tout du dialogue entre un système social et un écosystème ». De la même façon, Gary A. Krebs (2005) avance la notion de « *systemic event* ». Comme souvent, l'historien applique des notions forgées *a posteriori* au thème ou à la période qu'il étudie. En effet, le terme catastrophe n'existe pas au Moyen Âge. Peu usité, le mot latin *catastrophā* appartient au vocabulaire de la médecine et caractérise des patho-





Figure 1 : localisation de l'aire d'étude  
Location of the studied area

logies digestives. Dans la langue savante, le binôme notionnel qui s'approche le plus de catastrophe est *casus/signum* (Labbé, 2017). L'arrivée de catastrophe dans la langue vernaculaire n'est pas antérieure au XVI<sup>e</sup> siècle et avec le sens de dénouement d'une pièce de théâtre. Le glissement sémantique vers l'idée de bouleversement malheureux ne s'opère qu'aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. L'évolution vers le sens actuel d'événement destructeur et de phénomène extrême ne s'achève que dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Si elles n'utilisent pas, et pour cause, le terme catastrophe, les populations établies sur la côte depuis la Bretagne méridionale jusqu'à la Saintonge ont recours à un mot très expressif de moyen fran-

çais, « vimaire » ou « vimer », parfois développé en « vimer de mer » pour désigner les violentes tempêtes à submersion (Sarrazin, 2012). Dérivé de l'expression latine *vis major*, ce substantif féminin ou masculin porte l'idée d'un grand dérangement accompagné de dégâts importants voire de victimes. Précisé par un second mot, il s'applique à divers phénomènes, les intempéries (vimer d'esves [eaux] par exemple), les « volemens de sable » ou la guerre. Employé seul dans l'espace littoral, il se rapporte clairement à une violente tempête (Tardy, 2000; Boucard, 2010).

Expliquer la démarche de l'historien dans sa manière d'appréhender ces « vimers de mer » avant

le temps des données instrumentales, tel est le but de notre propos. S'inscrivant dans une perspective d'histoire environnementale, l'étude partira des faits pour aller vers les représentations des populations vivant sur la côte. Comment les tempêtes sont-elles repérées dans les sources écrites ? L'approche mise en œuvre peut-elle déboucher sur une analyse statistique de leur récurrence ou doit-elle se limiter à des études de cas ? Elle envisagera ensuite la façon d'analyser les réactions des pouvoirs et des populations avant de réfléchir au cheminement permettant d'accéder, tant bien que mal, aux représentations mentales des habitants du littoral.

### **L'APPROCHE CRITIQUE DES SOURCES : L'IMPOSSIBLE TRAITEMENT STATISTIQUE DES DONNÉES**

#### **Un écart abyssal entre les documents produits et ceux qui sont conservés**

La démarche première de la recherche historique est de repérer et, si possible, de dénombrer les vipers signalés dans les documents écrits conservés. Conditionnant le traitement des informations collectées, elle implique naturellement de dresser, au préalable, un bilan des sources disponibles mais plus encore de mesurer l'écart entre les documents dont on sait qu'ils ont été produits à l'époque des faits et ce qu'il en reste aujourd'hui. Tel qu'il peut être évalué, le différentiel est abyssal. Cette situation tient principalement à deux facteurs, les destructions massives d'archives et le mode de conservation des pièces dans les chartriers des seigneuries laïques et ecclésiastiques.

Établir un inventaire de tous les fonds disparus susceptibles d'avoir contenu des données sur les anciennes tempêtes à submersion exigerait de nombreuses pages. Il faut se borner aux principaux épisodes de destructions et à quelques exemples significatifs portant sur des zones littorales sensibles. Les dommages les plus graves causés aux chartriers se produisent lors des guerres de religion très virulentes dans tout l'espace rochelais. Ils sont irréparables dans la mesure où aucun travail de copie par des érudits n'a été alors réalisé. Pratiquement toutes les institutions ecclésiastiques sont touchées sur les côtes poitevines, aunisiennes et saintongeaises. Disparaissent, en particulier, dans les affrontements

du second xvi<sup>e</sup> siècle et leurs prolongements au début du siècle suivant, les abondants fonds de la vieille abbaye bénédictine de Saint-Michel-en-l'Herm sise sur le rivage d'un littoral exposé bordant l'anse de l'Aiguillon-sur-Mer (Delhommeau, 1988). La perte est irrémédiable et majeure. L'établissement est en effet seigneur non seulement d'un secteur côtier sur le continent mais aussi des îles d'Ars et de Loix aujourd'hui en l'île de Ré. Sanctuaire renommé, il abrite un *scriptorium* où ont été vraisemblablement écrites ou recopiées des annales et des chroniques. De ces sources, il ne reste aujourd'hui aucune trace. De la même façon, sont dévastées les archives de l'évêché et du chapitre de Luçon, lors de la prise de la ville épiscopale le 18 février 1568 puis en janvier 1569, par le seigneur de Champagné de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm où les chanoines luçonnais pensaient avoir mis à l'abri les titres qui leur restaient (Delhommeau, 1988). À nouveau, en 1622, les troupes de Soubise venues de La Rochelle, saccagent, à l'évêché, les armoires dans lesquelles étaient conservées les archives subsistantes dont des pièces de comptes. Or, l'évêque et le chapitre possèdent un important domaine côtier à la Dune non loin de Saint-Michel-en-l'Herm.

L'incendie de la Chambre des comptes à Paris le 27 octobre 1737 est une autre catastrophe archivistique majeure pour l'histoire de la côte atlantique. Les archives de La Rochelle y sont détruites en quasi-totalité. Les quelques indications de tempêtes à submersion que fait figurer dans son *Histoire de La Rochelle et du pays d'Aunis*, Amos Barbot (1566-1625), pair de la ville, montrent que les registres de délibérations municipales, parmi d'autres pièces, devaient contenir de précieuses informations sur les intempéries<sup>1</sup>.

La Révolution française apporte également son lot de destructions d'archives. Citons, pour notre propos, l'incendie, en novembre 1793 du château de Blain (à une trentaine de kilomètres au nord de Nantes), dans lequel part en fumée le chartrier de la puissante famille des Rohan (du Halgouet, 1921). Or cette famille détenait depuis 1407 la seigneurie de La Garnache dont la juridiction s'étendait sur la partie poitevine de la baie de Bourgneuf, autre secteur sensible de la côte atlantique. Toute la compta-

1. *Histoire de La Rochelle par Amos Barbot*, publiée par Denys d'Aussy M. dans *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XIV, XVII et XVIII, Paris Saintes, 1886, 1889, 1890.

bilité où se trouvaient vraisemblablement rapportées les conséquences de vimers est réduite à néant.

Le second facteur explicatif de l'insigne faiblesse documentaire ressortit à la logique de conservation des pièces d'archive dans les chartriers. Il est plus insidieux parce qu'il renvoie à des tris, des destructions au fil de l'eau. En simplifiant à l'excès, l'on peut dire que sont conservés dans les chartriers deux grands types de documents : d'une part, des actes justificatifs de droits, de privilèges, de propriétés, de l'autre, des pièces relatives à la gestion, notamment des registres de comptes, lesquels ne bénéficient pas des mêmes soins que les premiers. Soit l'exemple de l'abbaye cistercienne de Prières établie non loin de l'estuaire de la Vilaine et propriétaire d'un grand nombre de salines dans les marais de Guérande. À la page 214 de *L'inventaire et sommaire des titres de l'abbaye* entrepris en 1705, on peut lire cette observation inquiétante : « au bas de la même armoire, sous les planches est un amas de comptes anciens pourris à demi et rompus pour la plus part<sup>2</sup> ». Ces comptes ont disparu avant la Révolution et avec eux les renseignements qu'ils pouvaient contenir sur les submersions ayant affecté les salines guérandaises.

### L'impossible recensement exhaustif des « vimers de mer »

La couverture documentaire est donc très limitée et l'information très aléatoire. Dans ces conditions, proposer un inventaire relativement exhaustif des tempêtes catastrophiques à submersion pour la période xiv<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> siècles est hors de portée. La recherche historique ne doit pas faire comme si de rien n'était. Il lui faut, au contraire, clairement en avertir les chercheurs des autres disciplines sous peine de malentendus. Un tableau qui regrouperait les tempêtes du xvi<sup>e</sup> et celles du xviii<sup>e</sup> siècle serait par définition trompeur. Il pourrait faire croire à une moindre fréquence de ces phénomènes au xvi<sup>e</sup> siècle alors qu'il n'enregistre, au fond, que la plus faible densité documentaire de la période.

La pénurie documentaire qu'entraînent les destructions d'archives et les opérations de tris touche aussi bien les sources narratives que les titres de propriété ou les documents de gestion.

Il ne subsiste pas, pour la côte atlantique, d'annales ou une chronique évoquant des tempêtes comme c'est le cas dans les pays riverains de la mer du Nord. Aucune œuvre n'est ainsi comparable, parmi de nombreuses références, à la *Continuation de la chronique* de Sigebert de Gembloux ou aux *Annales Blandinienses* riches de précieuses données sur la grande inondation marine du début octobre 1134 en Flandre et en Zélande (Gottschalk, 1971) ou encore à la *chronique de Wierum* composée par Emon, abbé du couvent prémontré de Bloemhof en Frise et témoin de l'effrayante submersion du 16 janvier 1219 (Gottschalk, 1971 ; Labbé, 2008 et 2017). Le notable décalage chronologique des premières mentions de tempêtes entre les côtes flamandes, néerlandaises ou britanniques et le littoral atlantique français est, pour une part, lié à cette situation. Les premières descriptions circonstanciées de vimers sont tardives. Elles n'apparaissent que vers la fin du xvi<sup>e</sup> siècle et au xvii<sup>e</sup> siècle. Citons en premier le *Mémorial* (1581-1604) d'un notaire des seigneuries d'Ars, de Loix et des Portes en l'île de Ré, Nicolas Herpin<sup>3</sup>. Ce notaire est attentif aux aléas météorologiques, chaleur, sécheresse, gel, etc et aux vimers. De la « tourmente » du 10 juin 1584 jusqu'à celle du 5 novembre 1599, il propose, au fil de son récit, la description de huit tempêtes dont toutes ne sont pas à submersion. Pour la première fois et pour une courte période, un inventaire exhaustif relatif à l'île de Ré peut être dressé<sup>4</sup>. *L'Histoire de La Rochelle et du pays d'Aunis* d'Amos Barbot contient également, ainsi qu'il a déjà été précisé, des informations d'autant plus précieuses sur les tempêtes à « débordement » que l'auteur les a puisées dans des sources rochelaises aujourd'hui disparues.

Les documents de gestion ne compensent pas la quasi-absence de sources historiques. Ceux qui ont survécu aux injures des siècles font figure d'épaves. Le cas de l'île de Bouin, ce vaste schorre émergé, particulièrement vulnérable aux assauts de l'océan illustre bien le problème. Détenue par le sire de Retz, la seigneurie bretonne de l'île est dotée au moins depuis les années 1330 d'une comptabilité

3. Médiathèque Michel Crépeau La Rochelle, ms 183 et Boucard, 2017.

4. Ces tempêtes sont survenues les 10 juin 1584, 11 décembre 1589, 24 février 1591, 4 octobre 1591, 22 mai 1596, 31 décembre 1598, 7 et 8 septembre 1599, 5 novembre 1599. Herpin rapporte des nouvelles de différentes tempêtes ayant touché la côte méditerranéenne, l'Angleterre, le détroit de Calais durant l'hiver 1601-1602.

2. Arch. dép. du Morbihan, 2 H 46.

dont une partie concerne l'exploitation des salines. Tous les ans ou les deux ans, le receveur rend au sire de Retz un registre soumis à audition. De cette comptabilité, il ne subsiste qu'un seul registre miraculeusement exhumé du chartrier de Thouars<sup>5</sup> (Sarrazin, 2005). Il porte sur un exercice allant du 18 juillet 1468 au 18 juillet 1470, soit deux années. Rapporté au xv<sup>e</sup> siècle, le taux de couverture documentaire est de 2 %. Rapporté aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècle, il s'abaisse à 1 %. Par chance pour l'historien d'aujourd'hui et malchance pour les populations d'alors, une violente tempête à submersion ravageant l'île et causant des victimes est survenue les 27 et 28 janvier 1469. Le littoral de la seigneurie de La Garnache est encore plus mal éclairé. Comme déjà indiqué, tous les comptes ordinaires ont disparu. Il subsiste néanmoins, dans le chartrier de Thouars, un registre qui est le compte du rachat remis à la suite du trépas d'Olivier de Clisson. Couvrant une année allant du 23 avril 1407 au 22 avril 1408<sup>6</sup>, il ne comporte aucune trace de vimer. Côté breton de la Baie, aucun registre comptable des seigneuries de Machecoul, du Coutumier, de Bourgneuf et de Prigny ne nous est parvenu<sup>7</sup>.

La situation n'est pas meilleure pour le littoral de l'Aunis et de la Saintonge. Certes des tempêtes, au nombre d'une douzaine, ont pu être repérées pour cette dernière province mais l'on est très loin de l'exhaustivité faute d'une documentation suffisante atteignant le niveau de l'exploitation effective des marais salants (Périsse, 2011).

La comparaison avec les Pays-Bas ne manque pas d'être instructive. Situées en partie au-dessous du niveau de la mer, d'une platitude extrême, les provinces maritimes du pays sont beaucoup plus exposées au risque marin que le littoral atlantique français. Est-il besoin de le rappeler ? En outre, l'habitude prise à partir du Moyen Âge de nommer tout *vloed* du nom de la sainte ou du saint du jour facilite le travail de datation<sup>8</sup>. Dans ces conditions, il n'est pas anormal de pouvoir repérer un nombre beau-

coup plus important de tempêtes à submersion sur les rives flamandes, zélandaises et hollandaises de la mer du Nord. Cependant ce nombre élevé tient également au fait que le corpus documentaire y est infiniment plus volumineux. C'est ce que montre la monumentale recension effectuée par la regrettée Elisabeth Gottschalk (1971-1977) et récemment amendée par quelques nouvelles recherches (de Kraker, 2006 ; Zeiler et Vos, 2008 ; Soens, 2009 et 2013). Aux Pays-Bas, le seuil critique de densité documentaire permettant une approche statistique des tempêtes catastrophiques est atteint dès le xiii<sup>e</sup> siècle<sup>9</sup>. Il ne l'est pas encore sur la côte atlantique française au xvi<sup>e</sup> siècle et il faut en tirer toutes les conséquences. La faible couverture documentaire interdit non seulement l'inventaire exhaustif et donc un calcul de fréquence. Elle empêche aussi de cartographier précisément les secteurs touchés par tel ou tel vimer. Mais si l'approche quantitative est hors d'atteinte, les études de cas sont possibles. Certaines tempêtes ont en effet laissé des traces autorisant cette démarche.

## PROCÉDER PAR ÉTUDES DE CAS

### Exploiter les affleurements documentaires

Aucun document spécifique ne traite d'une tempête en elle-même. La recherche historique doit jeter son filet dans toutes les archives disponibles afin de collecter le moindre indice susceptible d'être corrélé avec d'autres informations.

Avant la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, une violente tempête n'affleure dans les sources conservées que si, par ses conséquences, elle dérègle le prélèvement seigneurial, occasionne des dépenses exceptionnelles, compromet la production agricole ou salicole, plonge une communauté d'habitants dans une situation dramatique susceptible de lui valoir une exemption fiscale. Ses traces sont ainsi à rechercher dans les cartulaires et les chartiers, les comptes seigneuriaux, les lettres patentes délivrées par la Chancellerie royale française ou par la Chancellerie ducale bretonne.

5. Arch. Nat., 1 AP 2132, pièce 122.

6. Arch. Nat., 1 AP 1170.

7. Le compte de rachat de la baronnie de Retz (30 octobre 1473-30 octobre 1474) intègre la partie « recettes » des comptes de ces seigneuries, Arch. dép. de la Loire-Atlantique, B 1854. Il atteste donc l'existence de ces comptabilités.

8. L'année étant généralement connue car indiquée dans la source ou définie par le type de source (« annales »), la fête du saint ou de la sainte permet de donner le jour précis et de situer ainsi le phénomène par rapport à la nouvelle lune ou la pleine lune, ce que fait Gottschalk (1971).

9. Fritz David Zeiler et Peter Vos (2008) ont proposé la statistique suivante pour les tempêtes catastrophiques ayant touché la côte sud-ouest des Pays-Bas : 8 au xiii<sup>e</sup> siècle, 10 au xiv<sup>e</sup>, 25 au xv<sup>e</sup>, 20 au xvi<sup>e</sup>, 20 au xvii<sup>e</sup>.





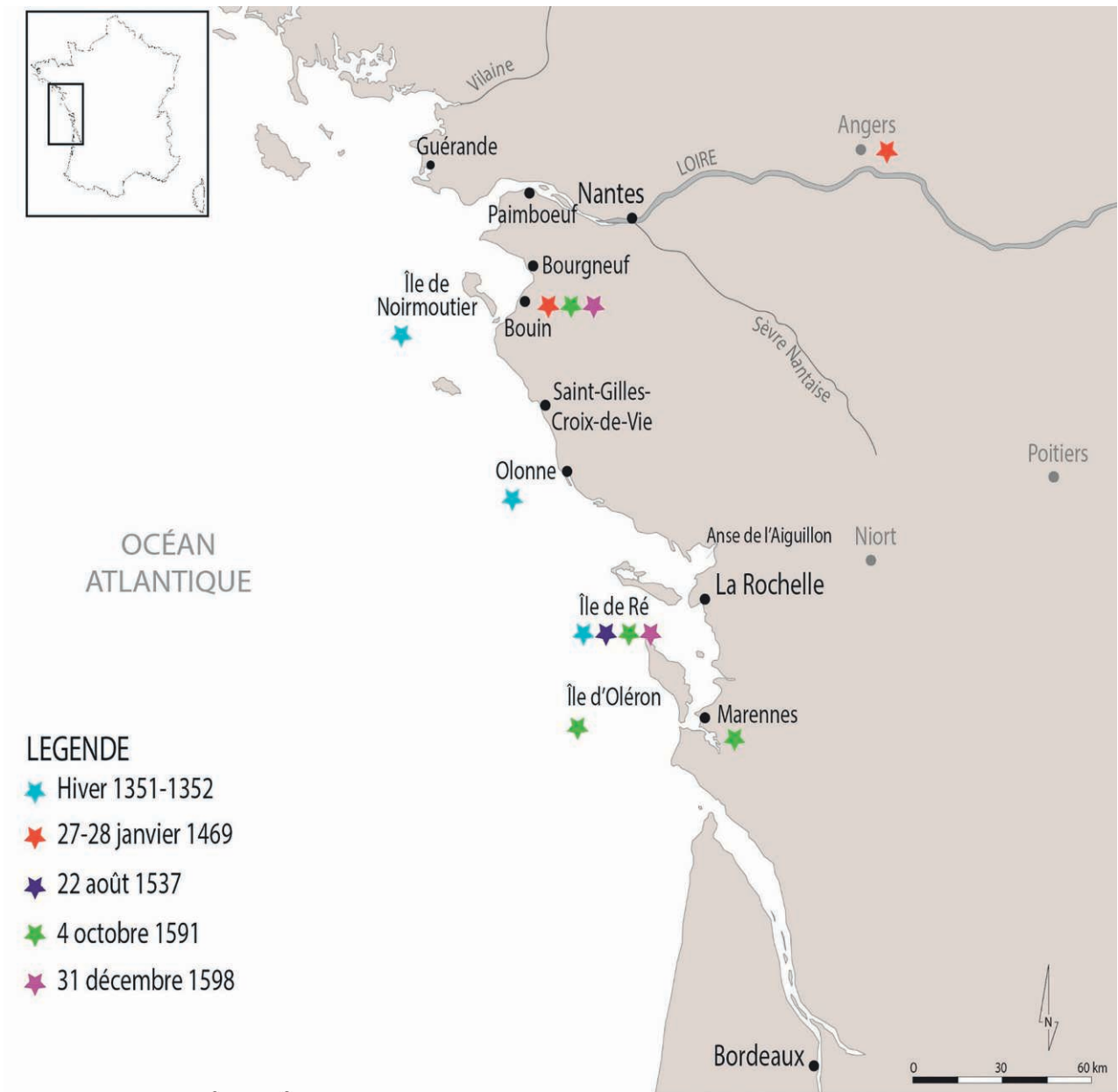


Figure 2 : Localisation des vimers  
Location of storms and sea floods ("vimers")

Une fois repérée une mention de vimer ou une allusion à des dégâts, un examen critique très serré de l'information doit être mis en œuvre. Prenons le cas de la grande tempête survenue au début de l'année 1352<sup>10</sup> et dont on peut penser que c'est l'une des plus catastrophiques qui ait touché la côte atlantique durant le dernier millénaire. L'événement n'est directement indiqué que dans un acte du cartulaire de l'abbaye d'Orbestier (située à environ 6 km à l'est-sud-est des Sables-d'Olonne)<sup>11</sup>. Cet acte du 23 juillet 1352 est le don aux moines par Louis, vicomte de Thouars, seigneur de Talmont, de ses cens de sel dans les paroisses d'Olonne, Château-d'Olonne et la Chaume en compensation du marais des Roussières où les salines sont perdues. Il s'agit de résoudre le problème du financement des messes anniversaires de Jean de Thouars et de sa femme. Le texte précise que « depuis le vimer de la mer en ondacion d'ayves [eaux] lesd. chouses sont perdues sans ce qu'elles puissent jamès estre recouvez ». Cela signifie que les marais salants des Roussières se sont transformés en une lagune régulièrement alimentée par la mer. La société d'alors ne dispose pas, il va sans dire, de pompes ou même, dans la région, de moulins pour évacuer l'eau. Le texte apporte une autre information intéressante : le produit des cens du sel (un sac par 10 aires saunantes lorsqu'il y a récolte) du seigneur doit compenser la perte de la production des salines du marais des Roussières. On peut en déduire que certains marais salants continuaient à fonctionner. Le compartimentage des fiefs salicoles par des levées et une situation protégée ont dû les préserver de l'inondation marine.

C'est la documentation relative à Noirmoutier qui permet *a posteriori* de prendre la mesure de la catastrophe. Dans l'île, la plaine de Barbâtre est submergée et restera sous l'eau pendant environ un demi-siècle, le temps que la sédimentation fasse son œuvre. En témoignent divers aveux et dénombrements (déclarations féodales) et un procès aux assises de la seigneurie (Bouhier, 1970). L'aveu du sergent seigneurial de Barbâtre, Geoffroy Frondebeuf, en date du 26 mai 1386 précise qu'il percevait le métivage « au temps où le païs souloit estre en estat et non occupé de la mer<sup>12</sup> ». Un pro-

cès de 1407 éclaire la situation : le prieuré Saint-Philbert entend récupérer un « cloudis » ; différents témoins font des dépositions, en particulier un pêcheur de la Barre-de-Monts qui déclare : « quant la mer est plaine, led. cloudis est tout pingé de mer et luy mesme comme pescheur y est venu prendre le poisson ». Le même pêcheur indique également que : « quant la mer s'estoit retraits, les bestes d'un chacun y venoient pasturer »<sup>13</sup>. L'ampleur du désastre apparaît justement lorsqu'aux années 1400, les établissements monastiques de l'île, l'abbaye cistercienne de La Blanche et le prieuré Saint-Philbert réclament leurs exploitations à nouveau émergées une fois les schorres mûris.

L'impact de la catastrophe est indéniable. Cependant, la recherche ne doit pas passer sous silence deux facteurs susceptibles de l'avoir aggravé : la peste noire de 1348 et l'insécurité régnant sur la côte. Aucun document relatif au littoral poitevin n'évoque la terrible épidémie mais Amos Barbot rapporte dans son *Histoire de La Rochelle* que le quart de la population de la ville a disparu. Avancer que la côte a également été touchée n'est pas une hypothèse aventurée. Les bras ont peut-être manqué pour colmater les brèches des chaussées de défense face à la mer. Par ailleurs, le véritable chaos dans lequel est plongé l'espace littoral au début de la guerre de Cent Ans n'est pas propice à des travaux de réfection.

Les comptabilités seigneuriales n'apportent d'informations sur les vimers catastrophiques que si elles comportent des éléments relatifs à des exploitations agricoles ou salicoles. Le compte de Bouin (1468-1470), dont il a été question ci-dessus, ne renseigne sur le grave vimer des 27-28 janvier 1469 que parce que le sire de Retz possède en propre des salines. Quant aux comptes privés d'exploitation de marais salants, il n'en subsiste malheureusement qu'un seul pour la période envisagée : le cahier d'une famille nantaise d'officiers de justice, les Blanchet détenteurs de salines à Saint-Cyr, Bourgneuf et Les Moutiers (Briand, 2006 et 2017). Couvrant en apparence une large fourchette chronologique de 1463 à 1512, les actes de gestion qui le composent intéressent surtout les années 1463 à 1479. L'un d'eux relatif à une inspection effectuée en juillet 1470 renseigne sur les importants dégâts causés aux

10. La date précise de ce vimer est impossible à établir.

11. *Cartulaire de l'abbaye d'Orbestier*, publié par La Boutetière L. de, dans *Archives Historiques du Poitou*, t. VI, Poitiers, 1877, n° 194.

12. Arch. nat., 1 AP 1976, n° 167.

13. Arch. nat., 1 AP 1974, n° 50.

monceaux de sel par un vimer, peut-être celui des 27-28 janvier 1469.

Pour limitées qu'elles soient et à la condition d'être soumises à un examen critique serré, les données collectées, de nature qualitative, permettent de dégager tant bien que mal les principaux caractères et les conséquences matérielles des submersions catastrophiques.

### **Dresser le portrait météorologique d'une tempête à submersion (Breilh *et al.*, 2014)**

De nos jours, une tempête à submersion fait l'objet d'une multitude de mesures permettant aux spécialistes de fournir un signalement météorologique précis du phénomène. Pression atmosphérique, vitesse du vent, surcote de la mer, trajectoire du phénomène sont autant de données de base. La surélévation du niveau de la mer à l'origine d'une submersion résulte de plusieurs facteurs, l'effet de baromètre inversé à raison de -1 cm par hectopascal, l'afflux d'eau à la côte en fonction de la force du vent et de la bathymétrie littorale (des fonds peu profonds favorisent l'afflux), la puissance des vagues et de la houle. Elle donne une cote effective plus ou moins haute en fonction du coefficient de la marée astronomique et de sa concomitance avec la marée haute. Si la surcote maximale coïncide avec la haute mer d'une marée de vive eau lors d'une tempête, la submersion peut être très importante. Les données instrumentales font évidemment totalement défaut pour les XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles. Cependant si la date précise du phénomène est connue, il est possible de calculer le coefficient de marée à partir d'un logiciel de prédiction des marées, sous réserve de validation des chiffres obtenus. L'on peut à tout le moins déterminer la date de la nouvelle ou de la pleine lune, autrement dit de la syzygie, donc d'une grande marée soit à l'aide d'un logiciel soit par un calcul manuel. Le plus grand marnage intervient environ 36 heures après une syzygie. En reprenant le mode de calcul des computistes du Moyen Âge, le quantième de la lune au premier jour d'un mois s'obtient en ajoutant le régulier lunaire dudit mois à l'épacte de l'année.

Le chercheur doit aussi prendre en compte le passage du calendrier julien au calendrier grégorien décidé par le pape Grégoire XIII en 1582. Lui

faut-il pour autant corriger la date des événements survenus avant 1582 afin d'harmoniser avec les observations actuelles ? Cela ne paraît pas souhaitable. La solution la plus pertinente est, semble-t-il, de conserver la date du calendrier julien mais en indiquant aussi la date en calendrier grégorien. Par exemple, le vimer qui a submergé certaines parties basses de l'île de Ré, notamment le village de La Couarde, le 22 août 1537 s'est produit le 1<sup>er</sup> septembre en calendrier grégorien actuel.

La démarche de l'historien peut être illustrée par le cas du vimer des 27-28 janvier 1469. Deux sources l'éclairent : d'une part, le compte de la seigneurie bretonne de l'île de Bouin, d'autre part le *Journal* du chanoine Guillaume Oudin, prêtre-sacriste de l'abbaye Notre-Dame du Ronceray à Angers (Athimon, 2013 et 2017 ; Sarrazin, 2016). La méthode adoptée consiste à mettre en corrélation les informations de l'une et de l'autre. Les deux s'accordent sur la date. La première renseigne sur les importants dégâts causés aux marais salants par l'inondation marine et la force du courant : sept chaussées attenantes aux salines du sire de Retz sont rompues ; les réservoirs et les aires sont envahis par les flots turbides. Elle évoque, à propos d'une rente non perçue, la noyade d'une saunière, ce qui témoigne, semble-t-il, d'une propagation de l'onde à l'intérieur de l'île par le réseau des étiers. Le chanoine Oudin insiste, quant à lui, sur l'extrême violence du vent qui a abattu le clocher de Saint-Aubin à Angers, détruit des maisons et déraciné de nombreux arbres. Il fournit aussi une information du plus haut intérêt sur l'heure d'intensité maximale du phénomène : le petit matin. À partir de là, le scénario peut être reconstitué : le plus fort de la tempête est passé en fin de nuit sur l'île de Bouin, au moment de la haute mer d'une marée à fort coefficient (105 le matin et le soir du 28), la pire conjonction qui soit. Une importante surcote s'est alors produite avec un courant puissant. Le chercheur peut encore pousser son investigation. Selon le cahier de comptes des Blanchet, Robert Blanchet, lors de sa visite en juillet 1470, constate la destruction ou l'endommagement de monceaux de sel établis sur des tesseliers vers Bourgneuf et Prigny. Les pertes sont importantes mais se rapportent-elles à l'événement des 27-28 janvier 1469 ou à un autre vimer qui serait survenu au printemps 1470 ?

L'année 1591 offre à la recherche un autre cas de figure, la répétition de tempêtes en un laps de temps assez court. L'information provient cette fois presque exclusivement d'une source narrative de grande qualité, le *Mémorial* du notaire rétais Nicolas Herpin (Boucard, 2010 et 2017). Les événements sont clairement décrits. En revanche, la précision fait défaut pour donner leurs caractéristiques géophysiques. Voici le récit du notaire. Le 24 février, « il y a eu dans l'isle de Ré un grand vimaire et débordement d'eau qui a fait grand dommage aux marais [...] les deux mers se sont rassemblées en deux endroits [...] vers la Maison Neuve et vers le Boutillon ». Le 4 octobre « sur les trois à quatre heures du soir est survenu le plus grand vimaire et débordement de mer qu'on eut vu de connaissance d'hommes vivants qui a considérablement gasté et endommagé les marais, vignes et terres de cette isle et vers l'abaye et les isles de Brouage, Oléron, Marennes et autres circonvoisins, il a emporté grande quantité de sel sur les bossis des marais [...] il a bien amporté le quart du sel y étant qui était abondant [...] a beaucoup plus fait de dommages et monté plus haut que celui du 24 février dernier ». L'information repose sur ce qu'a observé le notaire et sur ce qui lui a été rapporté. L'intérêt de ce récit est de donner à connaître l'état des nouvelles en l'île de Ré. De la même façon que pour la tempête de 1469, il est possible de calculer le coefficient de la marée. Il était de 105 le matin du 24 février et de 109 le soir (nouvelle lune le 23). Le 4 octobre, il était de 115 le matin et le soir (pleine lune le 2). Pour cette dernière date, l'on peut relever, une nouvelle fois, la coïncidence entre la haute mer d'une marée de vive eau et le violent déclenchement du vimer. Le caractère tempétueux de l'année est confirmé par la mention d'un très fort coup de vent sur Bordeaux dans la *Chronique* (journal) d'Etienne de Cruseau, conseiller au Parlement de Bordeaux. Le dimanche 31 mars se produit une « grande et inouïe tormente du vent d'ouest-sud-ouest » qui abat des maisons, fait quatre morts (trois femmes et un bébé)<sup>14</sup>. La Gironde déborde.

### Difficultés et limites de la démarche

Même si les études de cas parviennent à esquisser à grands traits le scénario de certains vimers,

14. *Chronique d'Etienne de Cruseau*, publiée par La Société des bibliophiles de Guyenne, Bordeaux, 1879, t. I, p. 43.

elles sont très loin de permettre la reconstitution de cartes météorologiques telle qu'Hubert Lamb (1991) l'a pratiquée pour l'extrême fin du XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle. Elles n'autorisent pas davantage un calcul de l'indice de sévérité des tempêtes proposé par le même climatologue et qui s'écrit  $V^3 \times A^{\max} \times D$  soit le cube de la vitesse du vent multiplié par l'aire maximale touchée par les dégâts et par la durée du phénomène (Lamb, 1991). Il serait même aventureux d'estimer la force du vent sur l'échelle de Beaufort.

Ponctuelle, approximative, l'information ne permet pas de dresser un bilan effectif des pertes humaines et des dégâts matériels. D'une manière générale, la recherche historique est confrontée à la fiabilité des données collectées. Le problème se pose en particulier lorsqu'existe, dans une communauté d'habitants, une mémoire des tempêtes utilisée à des fins d'exemption fiscale ou de dispense d'entretien des gens de guerre. Typique de cette difficulté est le cas du grand vimer de la Saint-Sylvestre 1598 à Bouin. L'extrême gravité de la catastrophe ne fait aucun doute. Le notaire rétais Herpin s'en fait l'écho. Entièrement inondée ou presque, l'île a été évacuée (abandonnée ?) par ses habitants. Dans le *Mémoire* adressé le 18 novembre 1775 au marquis de Peray et destiné à défendre les privilèges de l'île, ladite tempête est présentée ainsi : « En 1598, le 31 décembre, la mer renversa les digues, détruisit les moulins, démolit les maisons, entraîna les meubles et les bestiaux qui périrent presque tous, noya un grand nombre de personnes et n'en échapa que ceux qui eurent le temps ou la précaution de monter sur le toit des maisons. Toutes les terres furent salées et demeurèrent stériles pendant plusieurs années. Toutes les salines furent comblées et cette tempête dura trois jours<sup>15</sup>. » Sur quels documents repose ce récit de facture très moderne ? L'un des textes préparatoires dudit *Mémoire* emploie le pronom « plusieurs » à propos des noyés en le reprenant vraisemblablement d'une source aujourd'hui disparue. Mais ce pronom revêtait sans nul doute le sens ancien d'assez grand nombre. Quoi qu'il en soit, la recherche historique est dans l'impossibilité de donner un bilan même approximatif des victimes.

15. Arch. municipales de Nantes, II 136.

## ANALYSER LES RÉACTIONS FACE AUX TEMPÊTES CATASTROPHIQUES

### Les réactions des pouvoirs

L'attitude des pouvoirs les lendemains ou surlendemain des tempêtes catastrophiques voire des mois ou des années après est l'aspect le moins mal connu. Les pouvoirs disposent en effet, pour les plus importants, d'une chancellerie ou, pour les autres, de clercs maîtrisant l'écrit. Il n'empêche que la documentation relative à la côte atlantique française est bien inférieure à ce qu'elle est en Angleterre. Dans ce pays, la couronne met en place, au coup par coup, à partir du milieu XIII<sup>e</sup> siècle des commissions de *walliis et fossatis*, connues ensuite sous le nom de *commissions of sewers*, après le passage de violentes tempêtes. Les enquêtes que produisent ces commissions sont du plus haut intérêt non seulement sur les ruptures de *sea walls* mais aussi sur les préconisations de l'Etat, plus présent qu'en France (Bailey, 1991 ; Galloway, 2009 ; Sarrazin, 2014).

En France, à l'inverse du manoir anglais, la seigneurie haut-justicière conserve de réelles prérogatives politiques. Autorité publique de proximité, elle est le premier pouvoir à réagir lors d'une violente tempête. Les traces documentaires de son intervention sont diverses. À Bouin, après le vimer des 27-28 janvier 1469, c'est un simple *item* figurant au chapitre des dépenses dans le compte de 1468-1470 qui apporte de précieuses informations. Le 6 février, soit dix jours après l'événement, le sire de Retz donne l'ordre à son procureur, Jacques Leblois, accompagné par son clerc et un homme de confiance, Pierre Le Lardeux de se rendre en l'île de Bouin. Sa mission ? Obliger les habitants à réparer les chaussées rompues par la « fortune de la marée ». Des sergents sont chargés d'aller « quérir le peuple et les sauniers », c'est-à-dire de rassembler la population afin de déterminer la meilleure façon d'effectuer les travaux. Sans le relevé des dépenses qu'elles induisent, ces opérations seraient restées hors du champ d'investigation de la recherche historique. Quelques lignes suffisent ainsi à montrer que la seigneurie s'en tient à ses obligations administratives d'encadrement des populations.

À l'île de Ré en 1537, l'action de la seigneurie face à la catastrophe du 22 août est présentée de manière plus circonstanciée dans le compte rendu

de la procédure judiciaire engagée le 27 du mois par le procureur de la cour seigneuriale à l'encontre de l'abbaye Notre-Dame (Les Châteliers) et des habitants. Scruté de près, le texte éclaire l'état désastreux de l'île et les problèmes concrets auxquels sont confrontés les insulaires. L'urgence absolue est de remédier aux conséquences immédiates de la terrible submersion et de prévenir de nouvelles inondations lors des grandes marées suivantes. L'administration seigneuriale ordonne trois opérations : faciliter l'écoulement de l'eau salée recouvrant les terres en curant les écours, réparer au plus vite les levées communes de défense face à la mer, relever les levées propres aux marais salants. Dans le cadre de la deuxième opération, il est notamment enjoint aux « dizainiers » des paroisses de mobiliser leurs hommes dans le cadre du « bian commun » (corvée commune). Les très lourdes amendes dont sont menacés les contrevenants témoignent d'un véritable affolement des officiers seigneuriaux relayant la panique et le désespoir de la population. Voici un extrait de ce texte :

« Enjoignons es dizaynyers desd. paroyses à mesme peynne de L livres d'amende qu'ilz aient à commander et fere faire led byan commun esd lieux endommagez par ceulx de leur dizaynne des ledit jour de demain et continuer de jour en jour substantivement jusques ad ce que lesd. reparacions urgentes et necessaires soient faictes et parfaites bien et convenablement et ceulx qui seront reffusants et delinquans en leur particulier de faire led. bian commun qui leur sera enjoint et commandé par leurs dizayniers les avons des à present [...] condamnés en soixante solz et ung denier tournois d'amende applicable en lad. seigneurie de ceans et à tenyr prison jusques à plain payment desd. amendes.

« Et aussi enjoignons et commandons à tous ceulx qui ont maroys sallans es endroitz dessus designez les levées lesquels la mer a submergé myné et rogné, qu'ilz facent les reparacions necessaires à temps [...] à mesme peynne de cinquante livres tournois<sup>16</sup>. »

Il appartient ici à l'historien de faire une explication pertinente du document, en soulignant que, par souci d'efficacité, l'administration seigneuriale cible

16. Arch. nat., 1 AP 2002, pièce 476, désormais consultable uniquement sous format microfilm à la cote MIC/1AP/2002, pièce n° 75.



les hommes exerçant une responsabilité sociale (les « dizainiers ») et les propriétaires de marais salants. En cas de refus d'obtempérer aux injonctions du pouvoir seigneurial, les uns et les autres sont condamnés à une très lourde amende de 50 livres tournois. Quant aux hommes des dizaines contrevenant aux ordres, ils se trouvent ressortir à la haute justice par le montant de l'amende fixé juste au-dessus de la limite des 60 sous et sont condamnés à la prison jusqu'à l'acquittement complet de la somme. La seigneurie se fait très répressive. L'analyse historique doit montrer en l'occurrence que la catastrophe induit des tensions entre les officiers seigneuriaux et le commun et que, ce faisant, elle agit comme un révélateur. Les directives très fermes édictées en cette fin du mois d'août ont-elles été exécutées? Aucun document n'apporte la moindre information sur l'application qui en a été faite.

L'action du pouvoir urbain (La Rochelle) ne peut être étudiée en raison de la destruction des archives de la ville dans l'incendie de la Chambre des comptes en 1737.

Quant à l'État monarchique, son rôle peut être analysé à travers les lettres patentes délivrées par la Chancellerie. Il consiste pour l'essentiel à œuvrer au maintien des populations sur la côte en accordant quelques exemptions fiscales et en rappelant les propriétaires à leur devoir d'entretien des levées. Citons par exemple le mandement de François I<sup>er</sup> au sénéchal de Poitou en date du 11 août 1526 : « Par deffault d'entretenir certaines levees ou botz appelez les botz des rellays contre la mer, qui, par chacun jour ou quequessoit souvent noye, submerge, pert et gaste totalement ledit païs et le rend steril<sup>17</sup>. » Ce qu'il faut en réalité mettre en lumière, c'est un jeu complexe de miroirs entre le roi dispensateur de franchises et ses sujets, présentés comme les gardiens de la frontière maritime du royaume face aux ennemis et face à la « malice » de l'océan. La catastrophe donne l'occasion au Prince de dialoguer *a posteriori* avec sesdits sujets. Elle lui permet d'intervenir auprès de populations qui dépendent de seigneuries exerçant une certaine autorité publique pour leur propre compte.

## Croyances et discours religieux : le vide documentaire

Le discours religieux sur les grandes tempêtes de la fin du Moyen Âge nous échappe presque totalement. Il n'existe en effet pour la façade atlantique aucun *exemplum* (récit porteur d'une leçon morale illustrant un sermon) comparable à celui dans lequel le moine cistercien Césaire de Heisterbach rapporte la grande inondation de la Frise le 16 janvier 1219 (Gottschalk, 1971) ou encore à l'évocation de l'effondrement du mont Granier dans le massif de la Chartreuse en 1248 par le Dominicain Etienne de Bourbon (Berlioz, 1998). Il n'est pas non plus de mandement épiscopal qui puisse être rapproché de la lettre de l'évêque de Grenoble aux diocésains, les informant et implorant leur pitié charitable à la suite du *diluvium* (« déluge ») du lac d'Oisans sur sa ville en 1219 (Berlioz, 1998).

## Accéder à l'état d'esprit et aux représentations mentales des populations

Comment les populations réagissent-elles face à une submersion? Le vocabulaire employé donne une première indication sur leur perception de l'inondation marine. Un terme souvent employé est celui de « débord », « débordement ». La mer est vue comme quittant son lit. D'apparence neutre, il reflète en réalité à la fois une peur et un sentiment d'impuissance. Fréquent aussi est le mot « tourmente », au sens de tempête violente et subite, de grande agitation. C'est presque un synonyme de vimer. L'expression « fortune de la marée » apparaît dans les comptes. C'est alors le sens de destin malheureux qui est mis en avant.

Accéder à l'état d'esprit des populations impose une approche critique très approfondie. Seuls nous parviennent quelques échos déformés, biaisés des représentations ayant cours sur la côte. Le *Mémoire* remis en 1451 au conseil du roi Charles VII par les délégués de la ville de Poitiers<sup>18</sup> pour empêcher l'application de la gabelle au Poitou, à l'Aunis et la Saintonge offre un bon exemple des difficultés à surmonter. En 1445, le conseil royal nourrit le projet d'établir la gabelle dans les provinces

17. Document publié par Clouzot E. *Les marais de la Sèvre niortaise et du Lay du X<sup>e</sup> à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris-Niort, 1904, H. Champion éditeur et L. Clouzot éditeur, 282 p., pièce justificative XIII.

18. *Mémoires présentés au roi Charles VII par les délégués de la ville de Poitiers pour le détourner d'établir la gabelle en Poitou* publié par Ledain B. *Archives Historiques du Poitou*, t. II, Poitiers, 1873, p. 255-284.

jusqu'alors soumises au quart du sel. Le corps de ville de Poitiers coordonne la résistance. Une réunion des représentants du clergé, de la noblesse, des bonnes villes est convoquée pour le 10 novembre 1446. Vers la fin de 1450, deux délégués de la ville parcourent la province afin de recueillir les arguments susceptibles d'empêcher l'établissement de la gabelle. Le *Mémoire* rédigé en 1451 fait suite à cette enquête sur le terrain et à différentes assemblées. Les propos des gens de la « falaise » (côte) sont délibérément orientés vers le but recherché et sont adaptés de façon caricaturale à des interlocuteurs qui ne connaissent pas l'Atlantique. L'un des arguments mis en avant, c'est que les habitants de la côte défendent le pays à la fois contre les ennemis du royaume et contre la mer. Il est à remarquer que des qualificatifs réservés au caractère des hommes sont employés pour décrire les assauts de la mer « la malice, fluctz et impetueusitez de lad. mer [...] et est souvent moult impetueuse, enflée et orgueilleuse ». La mer est un horizon menaçant (Laget, 2011). Elle est grosse de tempêtes.

Globalement, la parole des « maritains » traverse plusieurs filtres ; elle est modelée, transformée par le vocabulaire normatif et les stéréotypes des chancelleries (Sarrazin, 2014b). Il apparaît néanmoins que les représentations des catastrophes marines s'inscrivent dans la mémoire populaire. Les allusions contenues dans les actes ne sont pas des généralités sur les dangers de la mer, encore moins des figures rhétoriques. Elles prennent appui sur des catastrophes réelles. C'est le cas de Noirmoutier dans les lettres patentes du roi en date du 25 octobre 1392 exemptant les insulaires d'impôts<sup>19</sup>. L'exemption est une grâce du roi récompensant la bravoure, la résistance des Noirmoutrains lors d'une descente anglaise en 1388 mais aussi leur résilience dans les épreuves consécutives à une submersion catastrophique : « Les diz habitans ont esté en telle perplexité et nécessité de vivre par fortune et orage de temps et elevation de la mer qui nagueres a tellement surmonté les terres et marois de la dicte ysle » : ce passage des lettres renvoie à la grande inondation de 1352. Dans le dialogue qui s'est établi entre le Prince et la population, cette dernière a fait valoir sa capacité à surmonter le

choc traumatique lié à l'élévation de la mer et les graves conséquences de l'occupation d'une partie de l'île par la mer.

## CONCLUSION

Le rôle de la recherche historique dans l'étude des tempêtes à submersion survenues avant l'existence de mesures instrumentales consiste, au fond, en deux tâches principales : d'une part établir des faits en repérant et en caractérisant les événements et de l'autre replacer ces phénomènes catastrophiques dans l'histoire des populations de la côte. Dans cette double démarche, le travail fondamental repose sur l'approche critique des documents.

Dresser une liste des vipers ayant touché le littoral atlantique entre le xiv<sup>e</sup> et le xvi<sup>e</sup> siècle est naturellement un impératif mais il est tout aussi important d'indiquer qu'un tel inventaire ne saurait servir de base à un calcul de fréquence de ces tempêtes. Existe-t-il, comme pour les pays de la mer du Nord « *an age of great storms* » ? Il est strictement impossible de l'affirmer. De la même façon, proposer des études de cas doit s'accompagner d'une présentation des difficultés et des limites de l'exercice. Les problèmes posés sont, dans une certaine mesure, comparables à ceux que soulève l'étude des séismes. Jusqu'aux catalogues récents de P. Alexandre, les cartes de la sismicité en France reposaient, en partie, sur la vieille compilation de Perrey établie sans le moindre souci de critique des sources (Alexandre, 1987).

L'historien a toute sa place dans l'étude interdisciplinaire des catastrophes naturelles, notamment des violentes tempêtes. La présente contribution ne s'assignait pas d'autre objectif que d'éclairer sa démarche et de faire entrer dans son atelier. De notables progrès ont déjà été accomplis. Le temps n'est plus où l'on souhaitait voir en France un catalogue comparable à la recension effectuée pour la Frise, la Hollande et la Zélande. Mettant en œuvre les voies d'approche décrites ci-dessus, diverses études ont été publiées ces dernières années. D'autres sont annoncées. Il reste en effet beaucoup à faire. La quête de nouvelles informations doit se poursuivre de même que la confrontation de données textuelles avec les résultats de carottages.

S'inscrivant dans une certaine longue durée, l'histoire permet d'allonger le recul indispensable à l'étude des phénomènes catastrophiques. Ce fai-

19. *Recueil des documents concernant le Poitou dans les registres de la Chancellerie de France*, publié par Guérin P., t. VI (1390-1403), Archives Historiques du Poitou, t. XXIV, Poitiers, 1893, n° DCCLXXIII, p. 89-90.



sant, elle peut apporter une contribution pertinente à la prévention et à la gestion des risques naturels.

## Bibliographie

- ALEXANDRE P., 1987. *Le climat en Europe au Moyen Âge. Contribution à l'histoire des variations climatiques de 1000 à 1425 d'après les sources narratives de l'Europe occidentale*, Paris, EHESS, 827 p.
- ATHIMON E., 2013. *Les dérèglements du temps et leurs impacts en Anjou, Poitou et Bretagne méridionale (début XIV<sup>e</sup> siècle-début XVI<sup>e</sup> siècle)*, mémoire de master 2, CRHIA, université de Nantes, 298 p.
- ATHIMON E., 2017. Adversités météo-marines : reconstruction historique, impacts et résilience en Anjou, Poitou et Bretagne méridionale (XIV<sup>e</sup>-début XVI<sup>e</sup> siècle), in LAGET F., JOSSE-RAND P., RABOT B. (dir.), *Entre horizons marins et terrestres. Sociétés, campagnes et littoraux de l'Ouest atlantique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 153-164.
- ATHIMON E., MAANAN M., SAUZEAU T., SARRAZIN J.-L., 2016. Vulnérabilité et adaptation des sociétés littorales aux aléas météo-marins entre Guérande et l'île de Ré, France (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle), *VertigO- La revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 16, n° 3, 21 p.
- BAILEY M., 1991. *Per impetum maris: natural disaster and economic decline in eastern England, 1275-1350*, in CAMPBELL B.M.S. (ed.), *Before the Black Death. Studies in the "crisis" of the early fourteenth century*, Manchester (NY), Manchester University Press, 1991, p. 184-208.
- BERLIOZ J., 1998. *Catastrophes naturelles et calamités au Moyen Âge*, Florence, Sismel Edizioni del Galluzzo, diffusion Brepols Publishers, 243 p.
- BOUCARD J., 2010. Synoptique des vimers rétais, in GARNIER E., SURVILLE F. (dir.), 2010 b, *La tempête Xynthia* ci-dessous, p. 150-160.
- BOUCARD J., 2017. *Le mémorial du notaire Herpin*, Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis n° LXVII, p. 203-288.
- BOUHIER C., 1970. Les possessions de l'abbaye Blanche à Barbâtre, *Lettres aux amis de Noirmoutier*, 2<sup>e</sup> série, n° 1, p. 3-10.
- BREILH J.-F., BERTIN X., CHAUMILLON, É., GILOY, N., SAUZEAU T., 2014. How frequent is storm-induced flooding in the central part of the Bay of Biscay? *Global and Planetary Change*. Vol. 122, p. 161-175. Doi:10.1016/j.gloplacha.2014.08.013.
- BRIAND J., 2006. L'exploitation de salines à la fin du Moyen Âge : les possessions des Blanchet dans la baie de Bourgneuf, in HOCQUET J.-C., SARRAZIN J.-L. (dir.), *Le Sel de la Baie. Histoire, archéologie, ethnologie des sels atlantiques*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 125-136.
- BRIAND J., 2017. Un compte d'exploitation salicole dans la Baie (1463-1494) : présentation et édition commentée, in LAGET F., JOSSE-RAND P., RABOT B. (dir.), *Entre horizons marins et terrestres. Sociétés, campagnes et littoraux de l'Ouest atlantique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 287-306.
- BRIFFAUD S., 1993. Vers une nouvelle histoire des catastrophes, *Sources, Travaux historiques*, t. 33, n° spécial « Histoire des catastrophes naturelles », p. 3-5.
- DELHOMMEAU L., 1988. Le sort des archives des diocèses de Luçon et de Maillezais pendant les guerres de religion, *Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée*, p. 63-72.
- DELORT R., Avant-propos, in BENNASSAR B. (éd.), 1996. *Les catastrophes naturelles dans l'Europe médiévale et moderne*, Flaran XV, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, p. 7-25.
- DESARTHE J., 2013. *Le temps des saisons. Climat, événements extrêmes et sociétés dans l'Ouest de la France (XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Hermann Editeurs, 338 p.
- GALLOWAY J.A., 2009. Storm flooding, coastal defence and land use around the Thames estuary and tidal river c. 1250-1450, *Journal of Medieval History*, 35, 2009, p. 171-188.
- GARNIER E., 2010. *Les dérangements du temps. 500 ans de chaud et de froid en Europe*, Paris, Plon, 245 p.
- GARNIER E., SURVILLE F. (dir.), 2010a. *Climat et révolutions autour du journal du négociant Jacob Lambertz (1733-1813)*, préface d'É. Le Roy Ladurie, Saintes, Le Croît vif, 576 p.
- GARNIER E., SURVILLE F. (dir.), 2010b. *La tempête Xynthia face à l'histoire. Submersions et tsunamis sur les littoraux français du Moyen Âge à nos jours*, Saintes, Le Croît Vif, 174 p.
- GOTTSCHALK M.K.E., 1971. *Stormvloeden en rivieroverstromingen in Nederland*, t. I, *de periode voor 1400*, Assen, Van Gorcum § Comp., 581 p.; t. II, 1975, *de periode 1400-1600*, 880 p.; t. III, 1977, *de periode 1600-1700*, 440 p.
- HALGOUET H. du, 1921. Le chartrier de Blain, *Annales de Bretagne*, t. 35, n° 1, p. 81-88.
- KRAKER A.M.J. de, 2006. Flood events in the southwestern Netherlands and coastal Belgium, 1400-1953, *Hydrological Sciences Journal*, vol. 51/5, p. 913-929.
- KREPS G.A., 2005. Disaster as Systemic Event and Social Catalyst, in QUARENTELLI E. (éd.), *What a Disaster? A Dozen Perspectives on the Question*, Londres, Psychology Press, p. 25-50.
- LABBÉ T., 2008. De la connaissance textuelle et de l'observation des phénomènes naturels : le système du monde au XIII<sup>e</sup> siècle dans la chronique de Wierum en Hollande, *Le Moyen Âge*, t. 114/2, p. 335-351.
- LABBÉ T., 2017. *Les catastrophes naturelles au Moyen Âge*, Paris, CNRS, 349 p.
- LAGET F., 2011. *La perception de la mer dans l'Europe du Nord-Ouest à la fin du Moyen Âge (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, thèse université de Nantes, 729 p. et 157 p.
- LAMB H., 1991. *Historic Storms of the North Sea, British Isles and Northwest Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 204 p.
- LE ROY LADURIE E., rééd. 1983. *Histoire du climat depuis l'an mil*, Paris, Flammarion/Champs, 287 et 255 p.
- LE ROY LADURIE E., 2004. *Histoire humaine et comparée du climat. I, Canicules et glaciers XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fayard, 740 p.
- MERCIER D. (textes réunis par) 2012. Xynthia. Regards de la géographie, du droit et de l'histoire, *Norois*, 2012/1, n° 222.



- PÉRET J., SAUZEAU T., 2014. *Xynthia ou la mémoire réveillée. Des villages charentais et vendéens face à l'océan (XVII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, La Crèche, Geste éditions, 289 p.
- PÉRISSE S., 2011. *Les campagnes saintongeaises à la fin du Moyen Âge (XV<sup>e</sup>-milieu XVI<sup>e</sup> siècle)*, thèse université de La Rochelle, 579 p.
- SARRAZIN J.-L., 2005. Le paysage salicole de l'île de Bouin à la fin du Moyen Âge, in CHAUVAUD F. PÉRET J. (dir.), *Terres marines. Études en hommage à Dominique Guillemet*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 57-67.
- SARRAZIN J.-L., 2012. « Vimers de mer » et sociétés littorales entre Loire et Gironde (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle), *Norois* n° 222, MERCIER D. (textes réunis par), *Xynthia. Regards de la géographie, du droit et de l'histoire* p. 91-102.
- SARRAZIN J.-L., 2014. Digués, bords et chaussées. Les levées de défense face à la mer dans les zones littorales basses de l'Europe du Nord-Ouest (XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle), in LAGET F., VRI-GNON A. (textes réunis par), *S'adapter à la mer. L'homme, la mer et le littoral du Moyen Âge à nos jours, Enquêtes et documents* n° 47, CRHIA, Presses Universitaires de Rennes, p. 47-70.
- SARRAZIN J.-L., 2014b. Laboureurs en bord de mer. Vivre sur la côte poitevine à la fin du Moyen Âge d'après les lettres de la Chancellerie royale, in COATY Y., GALLICÉ A., HÉRY L. LE PAGE D., *Jean-Christophe Cassard historien de la Bretagne. Sainteté, pouvoirs, cultures et aventures océanes en Bretagne(s). Mélanges en l'honneur de Jean-Christophe Cassard*, Morlaix, Skol Vreizh, p. 375-386.
- SARRAZIN J.-L., 2016. La saliculture atlantique française au péril de la mer (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle) in *La maritimisation du monde de la préhistoire à nos jours. Enjeux, objets et méthodes*, GIS d'histoire maritime, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, p. 167-190.
- SOENS T., 2009. *De spade in de dijk? Waterbeheer en rurale samenleving in de Vlaamse kustvlakte (1280-1580)*, Gand, Academia Press, 359 p.
- SOENS T., 2013. The origins of the Western Scheldt. Environmental transformation, storm surges and human agency in the Flemish coastal plain (1250-1600) in THOEN E., BORGER G. J., DE KRAKER A.M.J., SOENS T., TYS D., VERVAET L., WEERTS H.J.T. (éd.), *Landscapes or seascapes? The history of the coastal environment in the North Sea area reconsidered*, Turnhout, Brepols Publishers, p. 287-312.
- TARDY P., 2000. Raz de marée sur Ré. Les Rétais et les vimers, *Cahiers de la Mémoire, Revue d'art et traditions populaires, d'archéologie et d'histoire. Groupement d'études rétaises*, n° 75, 32 p.
- VERGER F., 2005. *Marais et estuaires du littoral français*, Paris, Belin, 335 p.
- VERHULST A., GOTTSCHALK M.K.E. (éd.), 1980. *Transgressies en occupatiegeschiedenis in de kustgebieden van Nederland en België*, Gand, Centre belge d'histoire rurale, publication n° 66, 332 p.
- ZEILER F.D., Vos P., 2008. Overstromingsgeschiedenis van Zuidwest-Nederland. Interactie tussen natuurlijke en antropogene processen, *Grondboor en Hamer (Nederlandse Geologische Vereniging)* n° 3/4, p. 86-95.

